



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation continue

Question écrite n° 66634

## Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la différence du coût des formations selon qu'elles sont financées par un particulier ou par un organisme public. Ainsi, une même formation de 1 008 heures a été facturée au Fongecif pour un montant de 8 000 euros et à un particulier pour la somme de 3 200 euros. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les raisons de cet écart et les mesures éventuellement envisagées pour y remédier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Bardet](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66634

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2009, page 11947

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)